

Niederanven, le 24 novembre 2022

## AVIS AU PUBLIC

(3A/2022/3728/168)

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **BETONS FEIDT Sàrl.** a introduit auprès de l'inspection du Travail et des Mines une demande d'autorisation relative à l'exploitation d'un compresseur marque **KAESER**, type **EPC 1500-500/21959** sur le terrain des carrières situé à **Senningerberg, rue du Gruenewald/C.R. 126.**

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le dossier est déposé à la maison communale de Niederanven du 24 novembre 2022 pendant 15 jours pour être consultés par tous les intéressés.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

  
Raymond Weydert



le secrétaire,

  
Bob Scholtes

Niederanven, le 24 novembre 2022

## AVIS AU PUBLIC

(EAU/AUT/22/1104)

Conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société **CARRIÈRES FEIDT S.A.** a adressé une demande d'autorisation portant sur la mise en conformité d'une centrale à béton située à **Senningerberg, rue du Gruenewald / C.R. 126** à l'Administration de la gestion de l'eau.

Le résumé de la demande est déposé pour inspection à la mairie de Niederanven, 18, rue d'Ernster, L-6977 Oberanven à partir du 24 novembre 2022 pendant 15 jours.


Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

  
Raymond Weydert



le secrétaire,

  
Bob Scholtes